

**Annexe2**  
**STRATEGIE VACCINALE 2009**

**MISE EN ŒUVRE EN FONCTION**  
**Du calendrier prévisionnel de livraisons des doses vaccinales**  
**Mise à jour du 1er décembre 2008**

Vous trouverez en annexe 3 le calendrier prévisionnel de mise à disposition des doses vaccinales contre le sérotype 1 par les laboratoires producteurs. Je porte à votre attention que le calendrier prospectif initial construit suite à la CAO concernant le marché vaccinal BTV1, a été modifié récemment en ce qui concerne les doses bovines. La stratégie vaccinale retenue prévoit une vaccination simultanée contre les sérotypes 1 et 8. Le marché public pour les vaccins contre le sérotype 8 permettra d'assurer la fourniture des vaccins contre le sérotype 8 dans le même calendrier.

Il a été décidé d'utiliser prioritairement le premier lot de doses bovines contre le sérotype 1 aux animaux destinés aux échanges des départements qui n'ont pas procédé à la vaccination de masse contre le sérotype 1. En effet il est essentiel de limiter au mieux les restrictions aux échanges à travers la mise en œuvre d'une vaccination précoce de ces animaux dès le début de la campagne de vaccination pour tous les animaux destinés à l'Italie, notamment, et pour lesquels l'expédition est prévue au delà du 30 décembre (cf annexe 1 la note décrivant les conditions détaillées d'application du protocole franco-italien).

Les doses vaccinales seront réparties au prorata des effectifs des animaux dans les départements, d'abord pour les 76 départements qui n'ont pas encore procédé à une vaccination de masse contre le sérotype 1, puis dans les 18 départements qui ont déjà procédé à cette vaccination. Au sein de ces 18 départements, le Gers, les Landes, les Pyrénées-Atlantiques et les Hautes-Pyrénées seront approvisionnés prioritairement à partir des lots livrés semaine 13 (semaine du 23 mars), afin que les rappels puissent être assurés dans le délai d'un an après la deuxième injection de la primo vaccination. Pour mémoire, la vaccination a commencé le 28 mars 2008 dans ces départements.

Afin d'apprécier le nombre de doses mobilisables dans votre département à chaque étape du calendrier de livraison, vous trouverez ci-dessous le tableau des effectifs sur lesquels repose l'établissement des pourcentages du calendrier prévisionnel:

- des bovins
- du nombre de broutards exportés, source extraction BDNI sur 12 mois, (donnée à titre indicatif pour les 18 départements ayant déjà procédé à la vaccination contre le sérotype 1)
- des petits ruminants
- le nombre de doses nécessaires à leur vaccination contre le sérotype 1 pour les deux espèces.

Pour ce dernier point, le nombre de doses nécessaires par département correspond :

- soit au nombre d'animaux à vacciner, dans le cas des départements ayant déjà vacciné et pour lequel sera mis en œuvre le protocole de rappel vaccinal à une seule injection, nombre auquel il faudra rajouter les jeunes nés depuis et qui n'auraient pas été vaccinés
- soit au double du nombre d'animaux à vacciner, dans le cas de la majorité des départements, pour lequel sera mis en œuvre le protocole de primo-vaccination à double injection.